



## PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 14/03/2023

#### **OUVERTURE DE LA TÉLÉDÉCLARATION DES PERTES DE RÉCOLTE SUR POMMES, POIRES, NOISETTES ET KIWIS SUITE AU GEL DE PRINTEMPS 2022.**

Le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) au cours de sa consultation électronique ouverte du 23 février au 1<sup>er</sup> mars 2023 a reconnu l'état de calamité agricole suite au gel du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2022 pour les pertes de récolte sur pommes, poires, noisettes et kiwis pour les communes suivantes :

Allasac, Arnac-Pompadour, Ayen, Benayes, Beyssac, Beyssenac, Chabrignac, Chanteix, Conceze, Condat-Sur-Ganaveix, Donzenac, Espartignac, Estivaux, Eyburie, Juillac, Lagraulière, Lamongerie, Lascaux, Louignac, Lubersac, Masseret, Montgibaud, Objat, Orgnac-Sur-Vezere, Perpezac-Le-Blanc, Perpezac-Le-Noir, Pierrefitte, Rosiers-De-Juillac, Sadroc, Saint-Aulaire, Saint-Bonnet-L'enfantier, Saint-Bonnet-La-Rivière, Saint-Cyprien, Saint-Cyr-La-Roche, Saint-Eloy-Les-Tuileries, Saint-Germain-Les-Vergnes, Saint-Jal, Saint-Julien-Le-Vendomois, Saint-Martin-Sepert, Saint-Pardoux-Corbier, Saint-Pardoux-L'ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Sornin-Lavolps, Saint-Viance, Saint-Ybard, Sainte-Fereole, Salon-La-Tour, Segonzac, Segur-Le-Chateau, Troche, Ussac, Uzerche, Varetz, Vars-Sur-Roseix, Vigeois, Vignols, Voutezac, Yssandon.

Les agriculteurs concernés pourront déposer leur demande d'indemnisation par **télédéclaration** via la plateforme en ligne TELECALAM à partir **du vendredi 17 mars jusqu'au lundi 17 avril 2023**.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet des services de l'État en Corrèze :

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-alimentation/Agriculture-et-foret/Agriculture/Les-calamites-agricoles>

Pour tout renseignement complémentaire :

Service économie agricole de la DDT

**Nathalie JOFFRE : 05 55 21 81 45**

**Eric DELANNOY : 05 55 21 82 38**

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication interministérielle**

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex